



TARIFICATION HEBERGEMENT ET DEPENDANCE pour les unités EHPAD / UHR / USLD

Site PERRÉAL – LES ARÈNES
applicable au 01/02/2026 pour les EHPAD/UHR
applicable au 01/03/2026 pour les USLD

Le coût mensuel de l'hébergement restant à la charge du Résident est obtenu en multipliant le « coût journalier hébergement » par le nombre de jours du mois considéré.

➤ Tarifs applicables aux résidents de plus de 60 ans :

		USLD / SMTI	EHPAD / UHR
TARIF JOURNALIER HEBERGEMENT	Résident de + 60 ans	68,57 €	73,30 €
TARIF JOURNALIER DEPENDANCE	GIR 1-2 <i>(pris en charge par APA* moins le ticket modérateur dépendance qui reste à la charge du résident)</i>	40,02 €	25,79 €
	GIR 3-4 <i>(pris en charge par APA* moins le ticket modérateur dépendance qui reste à la charge du résident)</i>	25,40 €	16,36 €
	GIR 5-6 (ticket modérateur dépendance)	10,77 €	6,94 €
COÛT JOURNALIER HEBERGEMENT à la charge du résident	RESIDENT de + 60 ans	79,34 €	80,24 €

* APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

Le coût journalier de l'hébergement restant à la charge du Résident correspond à la somme du « tarif journalier hébergement » et du « ticket modérateur dépendance (GIR 5-6) » pour le département de l'Hérault.

➤ Tarifs applicables aux résidents de moins de 60 ans :

		USLD / SMTI	EHPAD / UHR
COÛT JOURNALIER HEBERGEMENT à la charge du résident	RESIDENT de - 60 ans	102,63 €	94,67 €